

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7b4dcc8cf454df58fc9c643c>

Date d'obtention : 2023-03-28 16:45:55

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sert à uniformiser les interventions, mieux protéger les jeunes (limiter la propagation d'images), basé sur un cadre légal, augmente l'efficacité de l'intervention, protocoles pour les intervenants des écoles secondaires

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure assurance et efficacité dans mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'en tenir aux procédures et questions qui se trouvent sur la grille, confisquer l'appareil, évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif